

CONDITIONS GENERALES DE VENTES (ventes judiciaires)

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de l'étude Gérard Richard, commissaire-priseur judiciaire, ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier TEMIS.

La vente sera faite au plus offrant et dernier enchérisseur et au comptant, à charge pour l'adjudicataire de payer les frais :

- **11.90% HT (soit 14.28% TTC)**, en sus du montant de leur adjudication, ainsi que les frais accessoires s'il y a lieu. L'adjudicataire est tenu de prendre et d'enlever de suite à ses risques et périls dans l'état actuel, les lots adjuges pour eux, faute de ce faire, resteront à leurs risques et périls sans qu'ils puissent exercer aucun recours pour ceux qui pourraient se trouver détériorés ou qui ne se retrouveraient pas, sans aucune espèce de garantie notamment d'état et d'état de marche, sans recours possible contre qui que ce soit ou pour quelque cause que ce soit et ce même de vices rédhibitoires, de défauts apparents ou cachés, une exposition préalable ayant mis le public à même de se rendre compte de l'état et de la nature des lots mis en vente.

S'agissant de ventes judiciaires, les lots sont vendus en l'état, sans garantie (y compris celle des vices cachés) et sans réclamation. Les indications fournies ne l'étant qu'à titre indicatif, aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée. Le compteur kilométrique des véhicules n'est pas garanti non plus.

Les enlèvements et le démontage des lots sont à la charge de l'acquéreur. L'acquéreur devra prendre toutes les mesures de sécurité nécessaire pour le démontage des lots. L'acquéreur s'engage à ne pas détériorer l'immeuble où se trouvent les lots sous peine de voir sa responsabilité engagée.

Une fois l'adjudication prononcée l'acquéreur fera son affaire personnelle de la mutation des papiers administratifs à son profit ainsi que de l'assurance du bien et sa mise en conformité avec les lois et règlements en vigueur autorisant son usage dans le cadre que l'acquéreur lui destine.

Tout enchérisseur est invité à **s'assurer de l'état de chaque lot**, des dommages ou des restaurations que celui-ci peut avoir subi. A cette fin, des expositions publiques **avant la vente sont organisées, des rapports d'état peuvent être également communiqués par mail ou par téléphone**. L'absence d'indication concernant un dommage ou une restauration ne signifie pas qu'un lot soit exempt de défauts, défauts ou restaurations. Les informations figurant au catalogue peuvent faire l'objet de **modifications ou de rectifications jusqu'au moment de la vente**. Ces changements sont portés à la connaissance du public par une annonce faite par le commissaire-priseur au moment de la vente. Ces modifications sont consignées au procès-verbal de la vente.

Capacité à enchérir

Les enchères ne seront admises qu'autant qu'elles seront portées par des personnes capables, et en outre il sera facultatif à Maître Richard d'exiger caution de celles qui ne paieront pas comptant, à peine de rejet de l'enchère et de continuation de la vente du lot sur la mise à prix précédente.

Enchères simultanées

S'il est établi par le commissaire-priseur que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « adjudgé » et/ou le coup de marteau constatant la fin des enchères, en cas de contestation au moment des adjudications le dit objet sera remis aux enchères au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public présent sera admis à enchérir de nouveau.

Ordres d'achat

Les enchères par téléphone ou les ordres d'achat peuvent être envoyés à moulins@richardmdv.com (en joignant une pièce d'identité et un RIB). Ce sont des services gratuits rendus aux clients qui ne souhaitent pas se déplacer. En aucun cas, l'étude RICHARD ne pourra être tenue responsable pour avoir manqué un ordre par erreur ou pour un problème de liaison téléphonique.

Pour les ventes retransmises via Interenchères

FRAIS DE SERVICE INTERENCHERES : 1,5% HT du prix d'adjudication (soit +1,80% TTC)

Pour les véhicules, majoration de 60 EUR HT par véhicule (soit +72 EUR TTC)

Enchère directe.

Si vous souhaitez enchérir en ligne (LIVE ou Chrono ; en direct ou par enchères automatiques) pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (vos coordonnées bancaires ne nous sont pas communiquées en clair). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com communique à Maître Richard tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. L'étude de Maître Richard se réserve le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

Enchère automatique.

L'étude n'a pas connaissance du montant maximum de vos enchères automatiques via www.interencheres.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée. L'exécution de l'enchère automatique s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 1€ ; de 20€ à 199€ : 10€ ; de 200€ à 499€ : 20€ ; de 500€ à 999€ : 50€ ; de 1 000€ à 4 999€ : 100€ ; de 5 000€ à 9 999€ : 200€ ; de 10 000€ à 19 999€ : 500€ ; de 20 000€ à 49 999€ : 1 000€ ; de 50 000€ à 99 999€ : 2 000€ ; 100 000€ et plus : 5 000€.

Paieement.

Dans le cadre des ventes LIVE, si vous êtes adjudicataire en ligne via une enchère portée en direct ou par le biais d'un ordre d'achat secret, vous autorisez Maître Richard, s'il le souhaite, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris des frais habituels à la charge de l'acheteur pour un montant pouvant aller jusqu'à 1 000 euros. Dans le cadre du service Chrono, vous recevrez un lien de paiement 3DS par e-mail pour régler ou solder votre bordereau dans la limite de 10 000 euros.

Frais de services de la plateforme www.interencheres.com

• Pour les ventes volontaires, des catégories "Art, Décoration & Collection" et "Biens d'équipement" 1,5% HT du prix d'adjudication (soit +1,8% TTC).

- Pour les ventes judiciaires, des catégories “Art, Décoration & Collection” et “Biens d’équipement” : 1,5% HT du prix d'adjudication (soit +1,80% TTC)
- Pour les ventes volontaires et judiciaires de Véhicules, majoration de 60 EUR HT par véhicule (soit +72 EUR TTC par véhicule).
- Pour les ventes caritatives, pas de frais de services

L’étude de Maître Richard ne peut garantir l’efficacité de ces modes d’enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d’un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit. En cas d'enchère LIVE simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l’enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

Traduction.

La traduction de la description des biens mis en vente via www.interencheres.com est réalisée de façon automatique à titre purement indicatif. Elle ne saurait engager la responsabilité de l’étude.

Règlement

Le paiement se fait à la réception de la facture :

- **par carte bancaire** (Visa ou Mastercard) sur place ou via notre site internet

www.richardmdv.com.

- **en espèces** (maximum 1.000 euros frais compris ou 7000 euros pour les non- résidents Français, personnes physiques n'agissant pas à des fins professionnelles sur justificatif fiscal de résidence étrangère).

- **par virement**.. Les frais de virement sont entièrement à la charge de l'acquéreur.

Pour les ventes judiciaires : Gérald Richard, commissaire-priseur judiciaire : CIC

VILLEFRANCHE

IBAN FR76 1009 6180 4500 0906 1760 486 – BIC CMCIFRPP

⇒ Attention: Si le règlement est effectué par virement, la délivrance des lots ne peut être immédiate et dépend de l’arrivée effective du virement sur le compte de la société.

A expiration du délai d’un mois après mise en demeure de l’acquéreur par lettre recommandée avec avis de réception à ses frais, et à défaut de paiement de la somme due, il sera perçu sur l’acquéreur et pour prise en charge des frais de recouvrement un honoraire complémentaire de 100 euros pour frais de recouvrement.

L’application de cette cause ne fait pas obstacle à l’allocation de dommages-intérêts et aux dépens de la procédure qui serait nécessaire, et ne préjuge pas de l’éventuelle mise en œuvre de la procédure de folle enchère.

Retrait des lots

Tout effet mobilier demeure sous l’exclusive responsabilité de l’acquéreur sitôt l’adjudication prononcée. Le transfert de propriété du matériel objet du présent est suspendu, au paiement intégral par l’acheteur du prix convenu en principal et accessoire. Aucun lot ne pourra être remis avant acquittement de la totalité de sommes dues.

Les lots sont à récupérer aux dates et heures précisées dans les conditions particulières de vente. Ceux-ci seront rappelés dans le mail accompagnant le bordereau d’adjudication. Le retrait des lots ne sera alors possible qu’aux jours et horaires indiqués. Les lots non récupérés aux dates et heures indiquées seront considérés comme abandonnés mais resteront dus.

Le retrait des lots sur place a lieu sous la responsabilité de l’acquéreur. Celui-ci sera responsable de toute dégradation commise lors du retrait du lot, que ce soit sur le lot acheté, sur les autres lots de la vente ou sur le local. Il appartient à l’acquéreur de venir équiper des matériels nécessaires à

l'enlèvement de leur(s) lot(s).

L'adjudicataire est tenu de mettre le matériel acheté en conformité avec la législation en vigueur et le munir de dispositifs de sécurité. En aucun cas la responsabilité du commissaire-priseur ne pourra être engagée.

Expédition

L'envoi des lots peut être effectué par notre prestataire extérieur à votre charge. Un devis peut être obtenu à l'adresse suivante : yousribc@gmail.com.

L'envoi peut aussi être effectué par transporteur à votre charge. L'acquéreur est libre de choisir le transporteur de son choix. A votre demande, nous pouvons vous communiquer les coordonnées de transporteurs.

L'envoi des lots est fait sous la responsabilité de l'acquéreur. L'étude Richard ne saurait être responsable d'un quelconque dommage survenant au cours de l'envoi et du transport.

Clause TEMIS

L'étude Gérald Richard est abonnée au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de l'étude Gérald Richard ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service.

L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par l'étude Gérald Richard.

La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par l'étude Gérald Richard est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, l'étude pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties

spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

(4) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS. L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(5) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et l'étude Gérald Richard ont tous deux la qualité de responsable de traitement.

CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

L'étude Gérald Richard, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- Pour les inscriptions réalisées par l'étude Gérald Richard : par écrit auprès de Gérald Richard, commissaire-priseur judiciaire, 16 rue Régemortes, 03000 Moulins

- Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

(7) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit nous informer de tout changement concernant ses coordonnées de contact.